

Journée internationale de luttes contre les violences faites aux femmes : **Ne rien tolérer !**

En 2010 la lutte contre les violences faites aux femmes était déclarée grande cause nationale... Trois ans plus tard, le constat reste amer : ces violences continuent d'exister. Elles se diversifient, comme avec le « porn venger », cette diffusion sur les réseaux sociaux de photos ou de films pris avant la rupture par des hommes furieux d'être quittés par celles qu'ils considèrent comme leurs choses. Elles s'aggravent sous la pression des masculinistes, faisant la une des médias en se juchant sur des grues pour réclamer la garde de leurs enfants alors qu'ils en ont parfois été privés par la justice en raison de violences ; la complicité de certains sénateurs qui, en votant un amendement « visant à préserver l'autorité partagée et à privilégier la résidence alternée pour l'enfant en cas de séparation des parents », se font leurs complices en négligeant les situations de violences intra-familiales qui conduisent des femmes à s'éloigner pour se mettre en sécurité avec leurs enfants, et qui risqueront alors des sanctions.

La loi contre le harcèlement sexuel de 2012 ne règle pas tout : quotidiennes, les violences faites aux femmes prennent de nombreuses et différentes formes allant du sexisme ordinaire, comme les insultes et/ou les blagues dénigrantes à répétition, aux violences qui portent directement atteintes à l'intégrité physique (mains baladeuses, gifles, coups, viols, prostitution, mutilations, meurtres...). Elles peuvent en apparence sembler différentes tant, dans nos sociétés, le sexisme ordinaire est massif et légitimé par les médias, les publicités... Ces violences sont l'une des nombreuses expressions de la domination masculine, dans sa forme la plus ultime.

Le travail est un lieu où s'exercent aussi les violences sexuelles comme dans cette société de nettoyage, sous-traitante de la SNCF, où trois salariées ont décidé de porter plainte pour harcèlement sexuel et moral contre leur supérieur hiérarchique. Elles racontent être embrassées contre leur gré, subir des attouchements et des insultes. Mais depuis qu'elles ont parlé, leurs conditions de travail se sont dégradées et les vexations se poursuivent. La SNCF garde le silence pendant que la direction de l'entreprise menace de licenciement une des victimes !

Une actualité législative porteuse d'espoir ?

Deux projets de loi sont en cours de discussion, l'un sur l'égalité entre les femmes et les hommes, l'autre sur la lutte contre la prostitution.

Le projet de loi « pour l'égalité entre les femmes et les hommes » qui doit passer à l'Assemblée nationale en décembre, après avoir été voté au Sénat à la mi septem-

bre, n'intègre aucunement les violences comme facteur d'inégalités.

Le projet de loi contre la prostitution prévoit l'abrogation du délit de racolage passif (créé en 2003 par la loi Sarkozy), des mesures d'aide à la sortie de la prostitution, et la responsabilisation et la pénalisation des clients, ce qui fait couler beaucoup d'encre et nécessite des débats approfondis ! Par ailleurs, il est notamment insuffisant pour les femmes d'origine étrangère.

Il y a de bonnes intentions, mais au-delà, quels seront les moyens ? Atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et aboutir à l'abolition de la prostitution nécessitent que les moyens mis en œuvre soient colossaux et ne soient pas soumis à des restrictions budgétaires.

Manifester et participer aux initiatives autour du 25 novembre permet de faire connaître violences et inégalités auxquelles sont confrontées les femmes, de lever le voile de la grande tolérance sociale et de briser le silence ou la complicité qui protègent les agresseurs.

La lutte pour une véritable égalité des droits entre les femmes et les hommes se doit d'être quotidienne et globale.

L'Union syndicale Solidaires s'inscrit dans toutes les actions organisées ce jour là.